

Image not found or type unknown



Question sur les honoraires d' avocat

Par **lefort**, le **10/10/2009** à **16:04**

Bonjour,
je viens de recevoir une facture pour les honoraires d' avocat alors qu' aucun devis ni accord n' a été conclu, je ne peut pas bénéficié de l' aide juridictionnelle, ai-je droit à une autre aide ou une de mes assurances peut-elle couvrir la facture ou une partie de mes frais d' avocat?